

réhabilitation ainsi qu'une vaste gamme d'autres mesures visant à contraindre les personnes à rentrer dans le rang. *De fait, nous avons presque tout essayé sauf le système des encouragements, des primes et de structure sociale mis au point par des essais réalisés sur des milliers d'années, qui englobe les orientations les plus perfectionnées dont dispose l'humanité dans la difficile tâche qui consiste à essayer de coexister et de travailler ensemble dans une harmonie qui serait productive et mutuellement profitable. Nous sommes d'avis que l'ensemble des expériences de l'humanité ne peuvent pas être ignorées aussi facilement. Nous ne devons donc pas être surpris, comme le démontre le cas des pénitenciers, de ce qui arrive lorsque nous n'en tenons pas compte.*

### **Le travail doit remplacer l'oisiveté**

503. Nous proposons donc que le Service des pénitenciers adopte des programmes de travail et de socialisation qui, fondés sur de nouveaux concepts d'encouragements et de récompenses, reflètent fidèlement, dans le cadre des limites physiques du milieu carcéral, les normes de vie communautaire de la société à laquelle les détenus doivent un jour retourner.

504. Le système, s'il veut préparer les individus à la réintégration dans la société, doit chercher à offrir une orientation adéquate et positive, prendre des mesures réalistes pour faciliter l'élaboration de bonnes habitudes de travail ainsi que créer et maintenir une structure sociale au sein des pénitenciers visant à promouvoir la stabilité émotive, la confiance en soi, ainsi que le respect et la maîtrise de soi.

505. Une prison qui n'a pas réglé le problème du travail dans ses murs ne peut pas être considérée comme une institution efficace de correction ou de réforme. Il y a peu de chances de réadapter un détenu qui, au moment de sa remise en liberté, refuse d'accepter un emploi, en est incapable ou y est mal préparé. Dans la plupart des cas, ce n'est qu'en incitant le détenu à acquérir des habitudes de travail créatives et productives qu'on récolte des résultats positifs permanents en contrepartie du coût de son emprisonnement.

506. Nous croyons donc que chaque détenu, qui a les capacités physiques de travailler, doit être tenu de le faire. On ne peut permettre qu'un grand nombre d'entre eux soient contraints à l'oisiveté, la plupart ou même la totalité du temps. Les locaux de travail dans les institutions doivent, dans la mesure du possible, être conçus pour répondre aux besoins individuels de formation des détenus et s'inspirer des méthodes de production industrielle de la société libre afin qu'un détenu, au moment de sa remise en liberté, ait un espoir raisonnable de se retrouver sur le marché du travail avec des chances égales. De plus, la rémunération que reçoit le détenu devrait être en rapport avec la somme de travail effectuée.

507. En 1914, une Commission royale d'enquête sur les pénitenciers recommandait la création d'un système d'ateliers industriels dans les institutions pénitentiaires pour répondre aux besoins matériels du gouvernement. De plus, elle encourageait vivement les programmes de travail pour les détenus à l'extérieur des pénitenciers. Ce n'est qu'en 1950 qu'un comité du Cabinet a été formé pour établir, à l'intérieur des organismes gouvernementaux, un marché qui puisse absorber la production des ateliers industriels des prisons. Les résultats positifs obtenus par ce comité suscitérent de nouveaux problèmes. En 1970, des ateliers effectuaient 2,000 petits contrats par an. Ces derniers portaient sur 760 produits (brosses, boîtes et autres articles) destinés à 1100 clients, dont des organismes gouvernementaux et des entreprises sans but lucratif. Ces contraintes exercèrent des pressions indues sur les